

Communiqué de presse

Embargo: 22.5.2025, 8h30

03 Travail et rémunération

Enquête suisse sur la population active et statistiques dérivées: heures de travail en 2024

Plus de 8 milliards d'heures travaillées en 2024

En 2024, 8,117 milliards d'heures ont été travaillées dans le cadre professionnel en Suisse, soit une légère augmentation de 0,1% par rapport à l'année précédente. Entre 2019 et 2024, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'est réduite en moyenne de 50 minutes pour s'établir à 40 heures et 4 minutes, selon les derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Selon la statistique du volume du travail de l'OFS (SVOLTA), le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des personnes actives occupées en Suisse a atteint 8,117 milliards en 2024, soit une hausse de 0,1% par rapport à l'année précédente. Cette légère augmentation est due à la progression du nombre d'emplois (+0,8%), qui a toutefois été presque entièrement compensée par une baisse de la durée annuelle effective de travail par emploi (-0,7%). Cette baisse s'explique par une diminution de la durée hebdomadaire effective de travail par emploi, le nombre moyen de semaines normales d'occupation par emploi étant resté inchangé.

Recul de la durée effective de travail des salariés sur cinq ans

Entre 2019 et 2024, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps (sans les salariés propriétaires de leur entreprise) s'est réduite de 50 minutes pour s'établir à 40 heures et 4 minutes. Ceci s'explique par une diminution de la durée hebdomadaire contractuelle de travail (–6 minutes à 41 heures et 47 minutes), une baisse de la durée hebdomadaire d'heures supplémentaires (–13 minutes à 37 minutes) et une augmentation de la durée hebdomadaire d'absences (+31 minutes à 2 heures et 20 minutes). Sur la même période, le nombre de semaines de vacances a augmenté de 0,3 jour pour atteindre 5,2 semaines par année. En 2024, les salariés âgés de 20 à 49 ans disposaient en moyenne de 5,0 semaines de vacances, contre 5,5 semaines pour les 15-19 ans et 5,6 semaines pour les 50-64 ans.

Plus de 44 heures hebdomadaires dans le secteur primaire

Ce sont les salariés à plein temps du secteur primaire qui ont accompli la charge de travail la plus élevée par semaine (durée effective de 44 heures et 35 minutes). Suivaient, dans l'ordre, les branches «activités financières et d'assurances» (41 heures et 2 minutes), «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (40 heures et 43 minutes) et «information et communication» (40 heures et 38 minutes). La durée effective la plus courte a été enregistrée dans la branche «activités immobilières et activités de services administratifs et de soutien» avec 39 heures et 18 minutes.

1

Hausse des absences pour raison de santé

Les absences pour raison de santé (maladie ou accident) représentaient la part la plus importante (66,8% en 2024) du volume annuel d'absences des salariés. Entre 2023 et 2024, le nombre annuel moyen de jours d'absences en raison de santé des salariés à plein temps est passé de 7,6 à 8,5 jours par emploi. En 2024, ce sont dans les branches suivantes qu'on trouvait les durées d'absences les plus faibles: «information et communication» (5,4 jours par an), «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (6,0) et «activités financières et d'assurance» (6,7). Les absences les plus longues s'observaient dans les branches «activités immobilières et activités de services administratifs et de soutien» (11,5) et «transports et entreposage» (10,9).

Pour ce qui est des grands groupes de professions, la durée d'absences pour raison de santé est fortement liée au niveau de qualification de la profession exercée. Le nombre de jours d'absences le plus faible s'observait parmi les professions les plus qualifiées (5,7 jours en 2024 chez les directeurs, cadres de direction et gérants ainsi que dans les professions intellectuelles et scientifiques), alors que celui le plus élevé se situait parmi les professions les moins qualifiées (13,5 jours dans les professions élémentaires).

Des comparaisons internationales aux résultats contrastés

À des fins de comparaisons internationales, la méthode de calcul de la durée de travail doit être adaptée (cf. annexe méthodologique). Principal ajustement: les personnes absentes toute la semaine sont exclues des calculs, ce qui conduit à une durée de travail bien plus élevée. Ainsi calculée, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'élevait en Suisse à 42 heures et 29 minutes en 2024, ce qui a placé le pays en tête des pays de l'UE/AELE. La Belgique (36 heures et 14 minutes) et les Pays-Bas (36 heures et 32 minutes) affichaient les durées les moins élevées. La moyenne de l'UE se situait à 38 heures et 2 minutes.

En tenant compte de l'ensemble des personnes actives occupées, la Suisse affichait, avec 35 heures et 17 minutes, une durée hebdomadaire effective de travail proche de la moyenne de l'UE (35 heures et 32 minutes). Cette situation s'explique par la proportion importante de personnes occupées à temps partiel. C'est en Grèce que la durée la plus élevée est enregistrée, avec 39 heures et 50 minutes, tandis que les Pays-Bas affichaient la plus faible avec 30 heures et 30 minutes.

Enfin, si l'on rapporte le volume total d'heures hebdomadaires travaillées à l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, la Suisse se situait à nouveau parmi les pays dont les durées hebdomadaires effectives de travail étaient les plus élevées, avec 22 heures et 47 minutes. Cette position s'explique par la forte participation de la population au marché du travail. La durée la plus longue et la plus courte ont été relevées respectivement en Islande (25 heures et 55 minutes) et en Italie (16 heures et 46 minutes). La moyenne de l'UE s'établissait quant à elle à 19 heures et 25 minutes.

Annexe méthodologique

Statistique du volume du travail (SVOLTA)

La SVOLTA est une statistique de synthèse élaborée sur la base des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ainsi que d'autres sources. Le but principal **de la SVOLTA est l'estimation des heures de travail effectivement accomplies dans l'économie suisse.** Le volume de travail se réfère au nombre total d'heures de travail productives au sens de la comptabilité nationale.

La SVOLTA prend donc en considération:

- Les personnes, indépendantes ou salariées, qui ont travaillé au moins une heure contre rémunération durant l'année de référence.
- Les personnes qui, sans être rémunérées, ont collaboré dans l'entreprise familiale pendant l'année de référence.

Le volume effectif du travail et ses composantes (heures normales, heures supplémentaires et heures d'absences) sont calculés annuellement selon le concept intérieur (ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire suisse), conformément à l'usage de la comptabilité nationale.

Le volume effectif de travail s'obtient en additionnant les durées annuelles effectives du travail pour l'ensemble des emplois de l'économie suisse. La durée effective du travail correspond au nombre d'heures de travail normalement effectuées, auxquelles on ajoute les heures supplémentaires et dont on soustrait les absences.

Comparaison internationale des heures effectives de travail

Les données sur les comparaisons internationales sont publiées par Eurostat (état: avril 2025) et sont tirées des enquêtes sur les forces de travail (en Suisse: enquête suisse sur la population active). Il s'agit ici des heures effectives de travail directement relevées durant la semaine de référence. Les personnes qui ont déclaré ne pas avoir travaillé durant la semaine de référence sont exclues des calculs. Les résultats sont par conséquent différents de ceux tirés de la SVOLTA.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête par sondage auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active ainsi que les comportements sur le marché du travail. Afin d'en rendre les résultats comparables sur le plan international, l'OFS s'appuie sur les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur les forces de travail.

De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est aujourd'hui menée en continu dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées 4 fois sur 1 an et demi. L'échantillon de base dès 2010 est constitué d'environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidante permanente de 15 ans et plus.

L'ESPA a été une enquête téléphonique de 1991 à 2020. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet/par téléphone), où le relevé par Internet est privilégié.

L'ensemble des résultats trimestriels et annuels de l'ESPA et des statistiques dérivées de l'ESPA (dont la SVOLTA) sont également accessibles sous forme de tableaux à télécharger sur le portail statistique de l'OFS.

Renseignements

Rongfang Li, OFS, Section Travail et vie active,

tél.: +41 58 463 64 86, e-mail: Rongfang.Li@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0576

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.

T1 Volume annuel effectif du travail et durée annuelle effective du travail selon le sexe, la nationalité et le statut d'activité, 2019-2024

en million 2019 4'849	s d'heures 2020	2021	2022	2023	2024		· ·								
	2020	2021	2022	2023	2024	0040					en heures par emploi				
4'849					2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
4'849															
	4'671	4'777	4'842	4'903	4'883	1'663	1'612	1'644	1'637	1'621	1'608				
3'054	2'937	3'052	3'124	3'203	3'234	1'193	1'156	1'197	1'210	1'206	1'202				
5'243	5'065	5'219	5'217	5'228	5'182	1'391	1'359	1'395	1'390	1'374	1'362				
2'660	2'543	2'610	2'749	2'878	2'935	1'559	1'486	1'521	1'540	1'535	1'526				
635	600	594	579	574	541	1'478	1'438	1'437	1'359	1'349	1'315				
423	432	487	538	579	583	1'757	1'727	1'660	1'620	1'610	1'571				
95	100	127	150	174	175	942	995	1'147	1'235	1'189	1'172				
6'494	6'200	6'337	6'419	6'513	6'560	1'440	1'388	1'430	1'445	1'434	1'427				
257	275	283	279	266	258	1'309	1'362	1'372	1'280	1'271	1'295				
7'903	7'608	7'829	7'965	8'106	8'117	1'443	1'399	1'435	1'438	1'427	1'417				
_	5'243 2'660 635 423 95 6'494 257	5'243 5'065 2'660 2'543 635 600 423 432 95 100 6'494 6'200 257 275	5'243 5'065 5'219 2'660 2'543 2'610 635 600 594 423 432 487 95 100 127 6'494 6'200 6'337 257 275 283	5'243 5'065 5'219 5'217 2'660 2'543 2'610 2'749 635 600 594 579 423 432 487 538 95 100 127 150 6'494 6'200 6'337 6'419 257 275 283 279	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 635 600 594 579 574 423 432 487 538 579 95 100 127 150 174 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 257 275 283 279 266	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 635 600 594 579 574 541 423 432 487 538 579 583 95 100 127 150 174 175 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 257 275 283 279 266 258	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 1'391 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 1'559 635 600 594 579 574 541 1'478 423 432 487 538 579 583 1'757 95 100 127 150 174 175 942 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 1'440 257 275 283 279 266 258 1'309	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 1'391 1'359 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 1'559 1'486 635 600 594 579 574 541 1'478 1'438 423 432 487 538 579 583 1'757 1'727 95 100 127 150 174 175 942 995 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 1'440 1'388 257 275 283 279 266 258 1'309 1'362	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 1'391 1'359 1'395 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 1'559 1'486 1'521 635 600 594 579 574 541 1'478 1'438 1'437 423 432 487 538 579 583 1'757 1'727 1'660 95 100 127 150 174 175 942 995 1'147 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 1'440 1'388 1'430 257 275 283 279 266 258 1'309 1'362 1'372	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 1'391 1'359 1'395 1'390 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 1'559 1'486 1'521 1'540 635 600 594 579 574 541 1'478 1'438 1'437 1'359 423 432 487 538 579 583 1'757 1'727 1'660 1'620 95 100 127 150 174 175 942 995 1'147 1'235 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 1'440 1'388 1'430 1'445 257 275 283 279 266 258 1'309 1'362 1'372 1'280	5'243 5'065 5'219 5'217 5'228 5'182 1'391 1'359 1'395 1'390 1'374 2'660 2'543 2'610 2'749 2'878 2'935 1'559 1'486 1'521 1'540 1'535 635 600 594 579 574 541 1'478 1'438 1'437 1'359 1'349 423 432 487 538 579 583 1'757 1727 1'660 1'620 1'610 95 100 127 150 174 175 942 995 1'147 1'235 1'189 6'494 6'200 6'337 6'419 6'513 6'560 1'440 1'388 1'430 1'445 1'434 257 275 283 279 266 258 1'309 1'362 1'372 1'280 1'271				

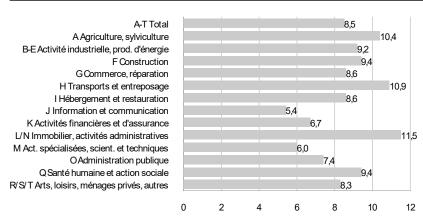
Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

T2 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps¹, en heures par emploi, 2019-2024

Concept intérieur ²	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2019–2024
Durée hebdomadaire contractuelle du travail + Durée hebdomadaire des heures supplémentaires - Durée hebdomadaire des absences = Durée hebdomadaire effective de travail	41 h 53 min	41 h 50 min	41 h 49 min	41 h 43 min	41 h 43 min	41 h 47 min	-6 min
	50 min	47 min	43 min	41 min	40 min	37 min	-13 min
	1 h 49 min	4 h 53 min	3 h 16 min	2 h 24 min	2 h 11 min	2 h 20 min	31 min
	40 h 54 min	37 h 44 min	39 h 16 min	40 h	40 h 12 min	40 h 04 min	-50 min

Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

Nombre annuel de jours d'absences en raison de maladie/accident des salariés à plein temps, par section économique 1 , 2024 ${\sf G1}$



¹ sans la section «P Enseignement»

Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

© OFS 2025

¹ ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse

¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.

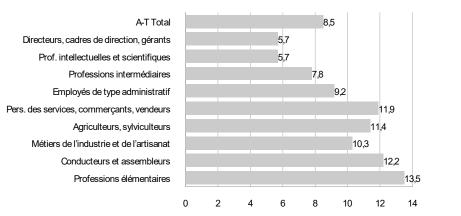
 $^{^{2}\,}$ ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse

T3 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps ¹ selon la section économique ², 2024

Conce	ept intérieur ³	Durée hebdomadaire contractuelle du travail	Durée hebdomadaire des absences ⁴	Durée hebdomadaire des heures supplémentaires	Durée hebdomadaire effective du travail
		en heures par emploi			
Section	on économique NOGA				
Α	Agriculture, sylviculture	46 h 52 min	2 h 46 min	29 min	44 h 35 min
B-E	Activité industrielle, prod. d'énergie	41 h 25 min	2 h 29 min	34 min	39 h 30 min
F	Construction	41 h 57 min	2 h 27 min	26 min	39 h 56 min
G	Commerce, réparation	41 h 49 min	2 h 10 min	34 min	40 h 13 min
Н	Transports et entreposage	41 h 56 min	2 h 37 min	22 min	39 h 41 min
1	Hébergement et restauration	42 h 32 min	2 h 37 min	28 min	40 h 23 min
J	Information et communication	41 h 15 min	1 h 20 min	43 min	40 h 38 min
K	Activités financières et d'assurance	41 h 44 min	1 h 52 min	1 h 10 min	41 h 02 min
L/N	Immobilier, activités administratives	41 h 57 min	3 h 09 min	30 min	39 h 18 min
М	Act. spécialisées, scient. et techniques	41 h 41 min	1 h 50 min	52 min	40 h 43 min
0	Administration publique	41 h 48 min	1 h 54 min	17 min	40 h 11 min
Q	Santé humaine et action sociale	41 h 59 min	2 h 47 min	26 min	39 h 38 min
R/S/T	Arts, loisirs, ménages privés, autres	41 h 37 min	2 h 28 min	35 min	39 h 44 min
A-T	Total	41 h 47 min	2 h 20 min	37 min	40 h 04 min

Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

Nombre annuel de jours d'absences en raison de maladie/accident des salariés à plein temps, par grand groupe de professions, 2024



Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

© OFS 2025

¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.

² Les données pour la section économique « Enseignement » ne sont pas présentées dans ce tableau en raison de la difficulté du relevé des composantes du temps de travail. Elles sont cependant intégrées dans le total.

 $^{^{3}\,}$ ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse

⁴ Comprend les absences pour raisons de maladie/accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles/familiales et mauvais temps. Les vacances et les jours fériés ne sont pas considérés comme des absences.

T4 Durée hebdomadaire effective du travail en comparaison internationale (UE et AELE) ¹, en heures, 2024

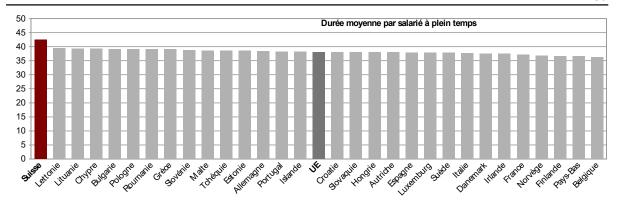
	Salariés à plein temps	Personnes actives occupées (y compris temps partiel et indépendants)	Population 15 ans et plus (y compris personnes sans activité professionnelle)
Suisse	42 h 29 min	35 h 17 min	22 h 47 min
UE	38 h 02 min	35 h 32 min	19 h 25 min
Belgique	36 h 14 min	34 h 05 min	17 h 43 min
Bulgarie	39 h 08 min	38 h 57 min	20 h 44 min
Tchéquie	38 h 29 min	37 h 24 min	22 h 05 min
Danemark	37 h 29 min	32 h 27 min	19 h 52 min
Allemagne	38 h 21 min	33 h 12 min	19 h 49 min
Estonie	38 h 27 min	35 h 51 min	22 h 13 min
Irlande	37 h 24 min	34 h 18 min	21 h 37 min
Grèce	39 h 02 min	39 h 50 min	18 h 53 min
Espagne	37 h 53 min	36 h 20 min	18 h 41 min
France	37 h 09 min	35 h 30 min	18 h 37 min
Croatie	38 h 02 min	37 h 38 min	19 h 16 min
Italie	37 h 36 min	35 h 59 min	16 h 46 min
Chypre	39 h 17 min	37 h 44 min	23 h 22 min
Lettonie	39 h 26 min	38 h 02 min	21 h 38 min
Lituanie	39 h 20 min	37 h 57 min	22 h 25 min
Luxemburg	37 h 53 min	35 h 17 min	20 h 35 min
Hongrie	37 h 59 min	37 h 11 min	21 h 52 min
Malte	38 h 38 min	37 h 09 min	24 h 09 min
Pays-Bas	36 h 32 min	30 h 30 min	20 h 11 min
Autriche	37 h 59 min	33 h 32 min	19 h 33 min
Pologne	39 h 03 min	38 h 39 min	21 h 44 min
Portugal	38 h 15 min	37 h 17 min	20 h 28 min
Roumanie	39 h 02 min	38 h 45 min	19 h 04 min
Slovénie	38 h 50 min	37 h 39 min	21 h 18 min
Slovaquie	38 h	37 h 41 min	21 h 56 min
Finlande	36 h 33 min	33 h 53 min	18 h 50 min
Suède	37 h 50 min	34 h 32 min	21 h 18 min
AELE			
Islande	38 h 15 min	35 h 15 min	25 h 55 min
Norvège	36 h 45 min	32 h 36 min	20 h 31 min

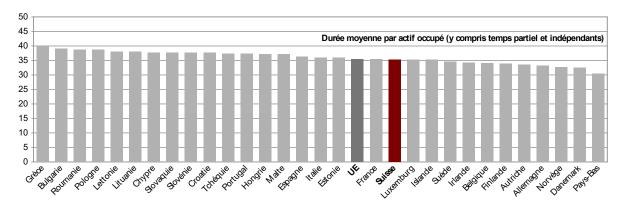
Source: Office statistique de l'Union européenne, Eurostat

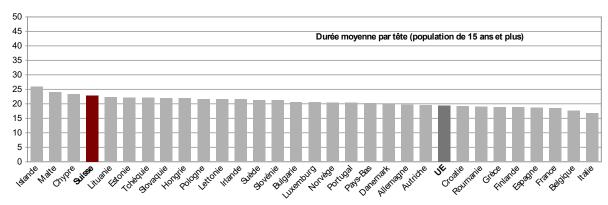
état au 08.04.2025

Pour les comparaisons internationales, les heures de travail sont relevées selon une méthode légèrement différente à celle appliquée dans la statistique du volume du travail (cf. annexe méthodologique).

Durée hebdomadaire effective du travail en comparaison internationale (UE et AELE), en heures, 2024







Source: Office statistique de l'Union européenne, Eurostat

© OFS, Neuchâtel 2025